

**SOFICA**  
32 AVENUE JEHAN DE BRIE  
77120 COULOMMIERS  
Tél : 0164030423

Email : [cabinet@sofica.net](mailto:cabinet@sofica.net)



## Déclaration des Revenus 2020

**M BONTEMPS BERTRAND**  
**ou MME BONTEMPS GERALDINE**

Edition du vendredi 28 mai 2021

## Décompte de l'impôt

Sur les revenus 2020

Dossier : BONTEMPS BERTRAND

Déclaration : BONTEMPS

Déclarant 1 : BONTEMPS né(e) en 1964  
BERTRANDAdresse : 12 RÉSIDENCE SAINT ETIENNE  
77131 TOUQUINDéclarant 2 : BONTEMPS né(e) en 1963  
GERALDINE

SITUATION DE FAMILLE	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES	DONT ENFANTS HANDICAPES	ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		Résid. exclusive	Résid. alternée	Résid. exclusive	Résid. alternée		
	M	1	0	0	1	0	3,5
	P						

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
<b>Salaires, pensions, rentes imposables</b>				
Traitements, salaires nets de frais professionnels				26 756
Traitements et salaires bruts	30 588	2 272		
Déduction 10% ou frais réels	-5 662	-442		26 756
<b>Revenus non salariés imposables</b>				
Revenus agricoles				681
Revenus adhérent CGA	681			681
<b>REVENU BRUT GLOBAL -----</b>				<b>27 437</b>
			S/Total	Total
<b>Revenus soumis au taux forfaitaire</b>				
Revenus imposés au PFU au taux de 12.8%				54
<b>REVENU NET IMPOSABLE -----</b>				<b>27 437</b>
<b>Impôt au barème</b>				
Impôt retenu sans revenus quotient (dts normaux)				0
Impôt calculé avec les droits normaux (3,5 parts)	0			
Tranche 0% (Jusqu'à 35294€)	27 437			
Impôt calculé avec les droits simples (2 parts)	800			
Plafond du quotient familial (3x1570)	-4 710			
<b>Impôt sur le revenu -----</b>				<b>0</b>
	Déclaré	Retenu	Réduction	Total
<b>Réductions d'impôt limitées à l'impôt après décote</b>				
Enfants à charge poursuivant leurs études (100%)	1	1	0	0
			S/Total	Total
<b>Impôt proportionnel, reprise d'impôt, taxes annexes</b>				
Imposition des revenus au PFU au taux de 12.8%				7
<b>SOLDE IR -----</b>				<b>7</b>
IR non recouvré car IR avant imputation CI < 61 (7)				0
Revenu fiscal de référence (27 491)				
Montant imposé au taux marginal d'imposition (27 437)				
Marge disponible avant d'être imposé sur la tranche supérieure (7 857)				
Taux PAS du foyer fiscal (%)	Prél sol	CSG	CRDS	Total
<b>Contributions sociales</b>				

Bases imposables	52	52	52
Revenus de capitaux mobiliers	54	54	54
CSG, CRDS et prélèvement social déjà prélevés	-2	-2	-2
Taux	7,50%	9,20%	0,50%
Montant	4	5	
<b>SOLDE CONTRIBUTIONS -----</b>			9
CONTRIBUTIONS non recouvrées car < 61 (9)			0
<b>MONTANT DÛ NON RECOUVRE -----</b>			0
Non recouvrement : IR + Contributions < 12			
PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE APPLIQUE			
<b>REPORT(S) SUR DECLARATIONS FUTURES</b>			
PERP plafond de déduction - Déclarant 1			16 062
Plafond 2018		3 923	
Plafond 2019		3 973	
Plafond 2020		4 052	
Plafond 2021		4 114	
PERP plafond de déduction - Déclarant 2			16 062
Plafond 2018		3 923	
Plafond 2019		3 973	
Plafond 2020		4 052	
Plafond 2021		4 114	

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
<b>Taux PAS du foyer</b>				
Total des revenus imposables dans le champ du PAS = B = a + b + f + i + j				27 437
Traitements, salaires, pensions et rémunération des dirigeants = a		24 926	1 830	26 756
Bénéfices agricoles = b	681			681
Total des revenus imposables = C				27 437
Total des revenus dans le champ du PAS = F = 1 + 2 + 6 + 9 +10 + 11				33 541
Traitements, salaires et pensions = 1 = (a + b) ou (c + f + g + j)				32 860
Traitements, salaires bruts avec retenue à la source = a ou c	30 588		2 272	
Bénéfices agricoles = 2				681
<b>Taux PAS du déclarant ayant les plus faibles revenus</b>				
Taux calculé avec revenus du déclarant + 1/2 revenus communs + pers à c				
Total des revenus imposables dans le champ du PAS = H				1 375
Traitements, salaires, pensions et rémunération des dirigeants	694			
Bénéfices agricoles	681			
Total des revenus imposables = I				1 375
Total des revenus dans le champ du PAS = L				1 817
Traitements, salaires et pensions	1 136			
Bénéfices agricoles	681			
<b>Taux PAS = K / L x 100 -----</b>				0
Le déclarant ayant les revenus les plus faibles est le déclarant 1				
<b>Taux PAS de l'autre déclarant</b>				
Total des revenus du premier déclarant dans le champ du PAS = M				681
Bénéfices agricoles	681			
Total des revenus communs dans le champs du PAS = N				2 272
Traitements, salaires et pensions des PAC avec retenue à la source	2 272			
Total des revenus du déclarant dans le champ du PAS = P				30 588
Traitements, salaires et pensions	30 588			
<b>Taux PAS = (E - M x taux PAS du 1er déclarant - N x taux PAS du foyer)/ P x 100 -----</b>				0
L'autre déclarant est le déclarant 2				
<b>IFI A PAYER -----</b>				0

## Comparatif entre les impositions

sur les revenus de 2020 et 2019

Comparaison des données calculées (impôt dû, csg, ...)

Déclaration N : BONTEMPS BERTRAND / BONTEMPS / 2020

Déclaration N-1 : BONTEMPS BERTRAND / BONTEMPS / 2019

Désignation	N	N-1	Ecart
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	3,5	3,5	0
<b>Salaires, pensions, rentes imposables</b>	26 756	24 437	2 319
Traitements, salaires nets de frais professionnels	26 756	24 437	2 319
<b>Revenus non salariés imposables</b>	681	13 326	-12 645
Revenus agricoles	681	13 326	-12 645
<b>Revenus divers</b>	0	-35 952	35 952
Déficits globaux antérieurs imputés	0	-35 952	35 952
<b>REVENU BRUT GLOBAL</b>	27 437	1 811	25 626
<b>Abattements</b>	0	-2 442	2 442
Personnes âgées ou invalides	0	2 442	-2 442
Revenus imposés au PFU au taux de 12.8%	54	90	-36
<b>REVENU NET IMPOSABLE</b>	27 437	0	27 437
<b>Impôt proportionnel, reprise d'impôt, taxes annexes</b>	7	12	-5
Imposition des revenus au PFU au taux de 12.8%	7	12	-5
<b>Crédits d'impôt</b>	0	-4	4
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé	0	4	-4
IR non recouvré car IR avant imputation CI < 61	7	8	-1
<b>Revenu fiscal de référence</b>	27 491	0	27 491
<b>CONTRIBUTIONS non recouvrées car &lt; 61</b>	9	9	0

# J.-F. ESMIEU & J.P. ESMIEU

Société Fiduciaire d'Expertise Comptable  
pour l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture

## SOFICA

Société Civile au capital de 260 000 €

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables  
- Région de Paris

32, Avenue Jehan de Brie  
77120 COULOMMIERS

R.C.S. Meaux D 784 925 042 00029

Coulommiers, le 8 octobre 2020

01 64 03 04 23  
sur rendez-vous  
Bureaux fermés le samedi

Fax : 01 64 03 44 06  
Email : SOFICA7@WANADOO.FR  
Site WEB : <http://www.SOFICA.NET>

**Madame et Monsieur Bertrand BONTEMPS**

*Agriculteur*

12 Résidence Saint Etienne

77131 TOUQUIN

**Confidentiel**

Madame,  
Monsieur,

Suite à notre entretien, il a été constaté que les emprunts en cours se termineront dans les 24 mois et permettront d'envisager un nouvel emprunt.

Il serait opportun d'envisager la mise en place d'un financement à moyen terme (sur 7 ans) pour restructurer votre exploitation.

Pour permettre une mise à jour de vos encours fournisseurs et assurer un fonds de roulement, un prêt de 100 000 €uros sur 7 ans répondraient à la situation.

Cette enveloppe couvrira un retard financier d'environ 60 000 €uros et un fonds de roulement de l'ordre de 40 000 €uros.

Il convient d'examiner cette demande avec votre banque.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

J.-F. ESMIEU  
Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

INSCRITE À L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES ET COMMUNIQUANTES AUTRES - RÉGION DE PARIS

J.-P. ESMIEU  
Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019

## Avis d'impôt établi en 2020

77008

### Vos références

Numéro fiscal :  
 Déclarant 1 (C) : 05 21 245 498 459  
 Déclarant 2 (C) : 11 62 431 824 337

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

12 RES SAINT ETIENNE  
 77131 TOUQUIN  
 Numéro FIP : 770 47 35 3541807789 3  
 Référence de l'avis : 20 77 A480596 76  
 Numéro de rôle : 016  
 Date d'établissement : 23/07/2020  
 Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
 dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone  
 au 0 809 401 401 \*  
 du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
 auprès de votre centre des finances publiques  
 (horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
 SIP COULOMMIERS  
 24 RUE MARCEL CLAVIER BP169  
 77527 COULOMMIERS CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
 SIP COULOMMIERS  
 SAID COULOMMIERS  
 24 RUE MARCEL CLAVIER  
 77527 COULOMMIERS CEDEX

1034-002103-0005-01



eco'pli 86 POITIERS PIC 19.08.20 CI 1500  
 M BONTEMPS BERTRAND  
 OU MME BONTEMPS GERALDINE  
 12 RES SAINT ETIENNE  
 77131 TOUQUIN

1034-002103-1-1-01-004205

### Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Revenu fiscal de référence :

90

Nombre de parts :

3,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1er janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 05 21 245 498 459

Déclarant 1 - Nom de naissance : BONTEMPS

Déclarant 2 - Nom de naissance : MOHR

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M	P	1		

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				3,50

**IMPOT SUR LE REVENU**
**Détail des revenus**

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires .....		30 259	
Déduction 10% ou frais réels .....		- 5 822	
Salaires, pensions, rentes nets .....		24 437	24 437
Revenus agricoles déclarés .....	13 326		
Rev. agri. hors quotient imposables <sup>5</sup> .....	13 326		
Revenus agricoles imposables du foyer, hors quotient			13 326

**Revenus perçus par le foyer fiscal**

Déficits globaux des années antérieures.....		- 35 952
--	--	----------

**Revenu brut global.....**

CSG déductible .....		1 811
Abattement personnes âgées ou invalides.....		- 0

**Revenu imposable.....**

Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	0
----------------------------------	------	-------	---------	---

**Impôt sur les revenus soumis au barème<sup>14</sup>**
**REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup>**

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants .....	2	2	0	
Montant de la réduction d'impôt .....				- 0
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>				- 0

**Impôt proportionnel.....**

<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>		12
---	--	----

**CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS**

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	4	4	- 4

**IMPOT NET**

<b>Total de l'impôt sur le revenu net.....</b>		8
--	--	---

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**
**Détail des revenus**

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers <sup>44</sup> .....	57	57

**LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE**

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales).

Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

**Avis d'impôt établi en 2020****Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**

N° fiscal : 05 21 245 498 459

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

BASE IMPOSABLE .....		57	57
Taux de l'imposition	9,70%		
Montant de l'imposition .....	6	7,50%	4

Total des prélèvements sociaux nets.....	10
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :	

**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2019 dû 53:	* 0
PRELEVEMENTS SOCIAUX	

Solde des prélèvements sociaux 2019 53:	* 0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	

Revenu fiscal de référence 25.....	90
Informations indiquées pour mémoire	

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 19	33
PLAFOND EPARGNE RETRAITE	

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de

Plafond total de 2018.....	Déclar. 1 15 562	Déclar. 2 15 562
----------------------------	---------------------	---------------------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 .....	3 862	3 862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 .....	+ 3 923	+ 3 923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 .....	+ 3 973	+ 3 973
Plafond calculé sur les revenus de 2019 .....	+ 4 052	+ 4 052
Plafond pour les cotisations versées en 2020 .....	= 15 810	= 15 810

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401)

1034-0021033-1-1-01-004206



## Avis d'impôt établi en 2020

## Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019

N° fiscal : 05 21 245 498 459